



## UNION OF POSTAL COMMUNICATIONS EMPLOYEES SYNDICAT DES EMPLOYÉS DES POSTES ET COMMUNICATIONS

### Communiqué spécial à toutes les préposés(es) à l'échantillonnage

Nous vous remercions de votre patience dans le cadre de la résolution de cette question en ce qui a trait au prélèvement de vos cotisations syndicales. Les membres de votre exécutif syndical comprennent bien votre frustration et travaillent sans relâche en vue de résoudre cette question.

Le SEPC, l'AFPC et Postes Canada travaillent conjointement depuis l'année dernière sur cette question. Le défi se situe dans le programme informatique de Postes Canada à savoir que celui-ci n'est pas synchronisé avec le programme informatique de l'AFPC. Notre objectif est de faire l'essai du système au début de l'automne 2013.

Entre-temps, votre représentante Lyne Cabana continue d'effectuer manuellement les remboursements. Pour recevoir ce remboursement, le membre doit lui fournir les informations suivantes par courriel à [cabanal@psac.com](mailto:cabanal@psac.com):

1. nom au complet et numéro d'employé(e) de Postes Canada;
2. dates pour lesquelles le travail a été effectué à titre de préposé(e) à l'échantillonnage;
3. copie du bordereau de paie révélant le prélèvement des cotisations syndicales.

Le SEPC prendra des mesures sur toutes les réclamations soumises depuis avril 2012 pour des cotisations syndicales payées en trop.

Soyez assurés que tout membre ayant droit à un remboursement en raison de cotisations syndicales payées en trop recevront le remboursement une fois les informations reçues. Nous devons utiliser ce processus jusqu'à ce que la question du module d'interface soit réglée de manière définitive.

Encore une fois, toutes nos excuses,

Les membres de l'exécutif du SEPC.

Visitez régulièrement le [www.sepc.ca](http://www.sepc.ca) pour toute autre information.

